

# Bulletin provincial



N° 25

2015

15 SEPTEMBRE

## SOMMAIRE

---

*Page*

### REPRESENTATION PROVINCIALE

#### ASBL :

- Résolution du Conseil provincial en date du 24 février 2015 relative à la motivation spéciale pour la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Les (rencontres) inattendues, musiques et philosophies ». 406
- Résolution du Conseil provincial en date du 24 février 2015 relative à la désignation des représentants provinciaux appelés à siéger au sein de l'ASBL « Les (rencontres) Inattendues, musiques et philosophies » 411
- Résolution du Conseil provincial en date du 26 mai 2015 relative à la confirmation de la désignation de M. Pascal GERIN au sein des organes statutaires (CA/AG) de l'ASBL « Institut d'Education Spécialisée » à Ghlin. 413
- Résolution du Conseil provincial en date du 25 mars 2015 relative à la motivation spéciale pour l'adhésion de la Province à l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, IMIO ; 415
- Résolution du Conseil provincial en date du 25 mars 2015 relative à la désignation du représentant provincial appelé à siéger au sein de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Opérationnelle, IMIO. 419

\*\*\*\*\*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : motivation spéciale pour la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies »

### **ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies – Participation de la Province de Hainaut**

Mesdames,  
Messieurs,

Vu la décision du 9 décembre 2010 par laquelle le Collège a décidé dans le cadre de « Mons 2015 » de valoriser la Cathédrale de Tournai, répertoriée au patrimoine mondial UNESCO en organisant à Tournai un Festival annuel musical et philosophique à l'attention du plus grand nombre, dénommé « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies » ;

Vu la décision du Collège provincial du 1er mars 2012 par laquelle l'ASBL « La Maison de la Culture de Tournai » reprise sous le N° d'entreprise 410.784.805 dont le siège social est établi à l'Esplanade George Grard, Boulevard des Frères Rimbaut à 7500 Tournai a reçu la mission d'opérateur de la valorisation du patrimoine hainuyer au travers de la mise en place dudit festival sur base des conditions fixées dans la convention signée par les parties ;

Vu la décision du Collège du 1er Mars 2012 et la convention annexe signée entre la Province de Hainaut et la Maison de la Culture par laquelle il lui est octroyé un crédit dans l'optique de la mise en œuvre du projet.

La cathédrale Notre-Dame de Tournai, propriété provinciale, est aujourd'hui au cœur de stratégies touristiques et culturelles. Elle est un pilier important de la dynamique générée par MONS 2015, capitale européenne qui a reconnu le Festival dans sa programmation.

Les trois premières éditions du festival, parrainées par Michel Serres, philosophe, ont rencontré un vif succès et ont rassemblé un large public (+/- 8000 personnes en 2014). Il met principalement en avant des créations originales et inédites, des invités, des philosophes de marque et des moments inédits dédiés à la musique du monde et à la philosophie.

Au vu de ce succès et de l'ampleur que la manifestation prend au fil du temps, il y a lieu, au travers des nombreux contacts pris et des nombreuses personnalités qui ont fait le déplacement et témoigné leur enthousiasme, de saisir l'opportunité d'internationaliser le Festival en l'intégrant au réseau des Festivals des Pays méditerranéens, mettant en exergue des projets d'échanges et de créations internationales.

En trois ans, ce Festival s'est déployé à une vitesse effrénée.

#### **1. Lien avec la Province de Hainaut**

Depuis les débuts du festival, l'image de la Province de Hainaut a bénéficié d'un rayonnement et d'une notoriété qui vont bien au-delà de ses frontières grâce aux divers partenaires médias du Festival que sont pour la Belgique : Notélé, la Première RTBF et Musiq 3, Le Soir et pour la France : France Culture, Magazine littéraire et Philosophie Magazine.

Aujourd'hui, de nombreux partenaires ont rejoint le festival. Cet investissement issu autant du secteur public que privé a permis de mobiliser des fonds importants pour pérenniser les [rencontres] Inattendues. Citons,

outre la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne, la Ville de Tournai, IDETA, le Fonds Lemay, Securex, Belfius, Ethias, Monument Hainaut, Electrabel, Technord.

Dans le contexte actuel d'une révision profonde du décret des Centres culturels et suite à l'arrivée à échéance en cette fin 2014 de la convention qui unit la Province de Hainaut et la Maison de la Culture de Tournai, cette dernière souhaite revoir son implication dans le projet, tout en restant désireuse de continuer à s'investir dans l'organisation du festival.

En effet, depuis le début, même si de nombreux partenaires se sont associés à l'évènement, la Maison de la Culture en était l'opérateur technique et financier principal.

Au vu du développement considérable de la manifestation, la Maison de la Culture de Tournai suggère, comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres festivals de la région, la piste de la création d'une ASBL autonome qui rassemblerait et mettrait sur le même pied d'égalité les différents opérateurs du Festival des [rencontres] Inattendues et serait conclue entre eux, à savoir :

- Serge Hustache, Président du Collège provincial de la Province de Hainaut ;
- Tarik Bouziane, Echevin de la Culture de la Ville de Tournai ;
- Philippe Deman, Directeur de la Maison de la Culture de Tournai ASBL;
- Paul-Valéry Senelle, Président de No Télé ;
- Pierre Vandewattyne, Directeur d'IDETA;
- Régine Vandamme, Directrice, de Culture Point Wapi ASBL;
- Yves De Greef, particulier ;
- Didier Platteau, particulier.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il existe un besoin spécifique d'intérêt public qui, de façon isolée, ne peut être satisfait de manière efficace par les Services généraux, les établissements ou les régies de la Province, à savoir, soutenir les associations hainuyères développant des projets culturels et d'éducation permanente ;

Considérant que la Province de Hainaut est invitée à prendre part à la création de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies » ;

Considérant les statuts de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies » ci-annexés, et plus spécifiquement son but social :

L'association a pour buts, tant en Belgique qu'à l'étranger de :

- Stimuler l'intérêt du grand public pour les activités musicales et philosophiques par l'organisation d'un festival hainuyer à Tournai, prenant place notamment dans la Cathédrale de Tournai, propriété de la Province de Hainaut et dans d'autres bâtiments patrimoniaux de la province de Hainaut.

A travers l'évènement :

- S'inscrire dans le plan de gestion des monuments classés par l'UNESCO, en l'occurrence, ici, la Cathédrale Notre-Dame de Tournai.
- S'inscrire dans le cadre de la politique de supracommunalité de la Ville de Tournai et dans le projet de Territoire Wallonie picarde 2025.
- Promouvoir l'image de la Province de Hainaut, de la Wallonie Picarde et de la Ville de Tournai, en termes de dynamisme, d'ouverture, de qualité de vie et de tolérance,

- Ouvrir le Festival aux portes de l'Orient dans une dimension Euro-méditerranéenne, par le biais d'interventions auprès des pouvoirs publics, des institutions internationales et des organismes ou encore d'associations, en vue de faciliter la mise en œuvre de ces objectifs et ce, dans le cadre de la politique adoptée par la Province de Hainaut en matière de coopération internationale et de culture.
- Concevoir, initier, produire, promouvoir, exploiter, seule ou en partenariat, « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies » tant au niveau local que national et international.
- Organiser, mettre en œuvre toutes les activités favorisant les contacts et la communication qui peuvent promouvoir ces objectifs.

Considérant que ledit but social s'inscrit bien dans le cadre de l'exercice des compétences provinciales ;

En conséquence, le Collège provincial a l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous inviter à procéder à l'adoption d'une motivation spéciale approuvant la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL " Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies".

**LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,**

**LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,**

**LE PRESIDENT,**

Mons, le 24 février 2015

Le Directeur Général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Serge HUSTACHE

Objet: motivation spéciale pour la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies »

**ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies – Participation de la Province de Hainaut**

—

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il existe un besoin spécifique d'intérêt public qui, de façon isolée, ne peut être satisfait de manière efficace par les Services généraux, les établissements ou les régies de la Province ;

Considérant que la Province de Hainaut est invitée à prendre part à la création de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies» ;

Considérant que le but social poursuivi par cette nouvelle structure devrait permettre de :

- Stimuler l'intérêt du grand public pour les activités musicales et philosophiques par l'organisation d'un festival hainuyer à Tournai, prenant place notamment dans la Cathédrale de Tournai, propriété de la Province de Hainaut et dans d'autres bâtiments patrimoniaux de la province de Hainaut.

A travers l'évènement :

- S'inscrire dans le plan de gestion des monuments classés par l'UNESCO, en l'occurrence, ici, la Cathédrale Notre-Dame de Tournai.
- S'inscrire dans le cadre de la politique de supracommunalité de la Ville de Tournai et dans le projet de Territoire Wallonie picarde 2025.
- Promouvoir l'image de la Province de Hainaut, de la Wallonie Picarde et de la Ville de Tournai, en termes de dynamisme, d'ouverture, de qualité de vie et de tolérance.
- Ouvrir le Festival aux portes de l'orient dans une dimension Euro-méditerranéenne, par le biais d'interventions auprès des pouvoirs publics, des institutions internationales et des organismes ou encore d'associations, en vue de faciliter la mise en œuvre de ces objectifs et ce dans le cadre de la politique adoptée par la Province de Hainaut en matière de coopération internationale et de culture.
- Concevoir, initier, produire, promouvoir, exploiter, seule ou en partenariat, « Les [rencontres] Inattendues » tant au niveau local que national et international.
- Organiser, mettre en œuvre toutes les activités favorisant les contacts et la communication qui peuvent promouvoir ces objectifs.

Considérant que ledit but social s'inscrit bien dans le cadre de l'exercice des compétences provinciales ;

Sur proposition du Collège provincial :

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. Le Conseil provincial approuve par motivation spéciale la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL " Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies " dont les statuts sont joints à la présente résolution.

En séance à MONS, le 24 février 2015

Le Directeur Général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 24 février 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 27 juillet 2015

**La Directrice Générale provinciale ff,**  
**(S) Sophie DURIEUX**

**La Présidente,**  
**(S) Charlyne MORETTI**

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : désignation des représentants provinciaux appelés à siéger au sein de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies»

### ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies»

—

Mesdames,  
Messieurs,

En complément du dossier soumis à votre Assemblée en cette même séance, concernant la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies», il convient que votre Conseil désigne les représentants provinciaux appelés à siéger au sein des organes statutaires de cette ASBL.

En conséquence, le Collège provincial vous propose de désigner huit représentants :

A l'assemblée générale et au conseil d'administration :

- PS : Serge Hustache, Président du Collège provincial de La Province de Hainaut.
- Administration provinciale : Valérie Cordy, Directrice de la Fabrique de Théâtre

A l'assemblée générale :

- 6 Conseillers provinciaux
  - o PS : Dorothée DE RODDER
  - o PS : Guillaume FARVACQUE
  - o MR : Emilie ALTRUY
  - o MR : Armand BOITE
  - o CDH : Brigitte AUBERT
  - o Ecolo : Marc GUILMIN

**LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,**

**LE GREFFIER PROVINCIAL,**

**LE PRESIDENT,**

Mons, le 24 février 2015

Le Directeur Général provincial,

(S) Patrick MELIS

Le Président,

(S) Serge HUSTACHE

**OBJET** : Désignation des représentants provinciaux appelés à siéger au sein de l'ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies»

**ASBL « Les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies»**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant les statuts de l'ASBL « les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies» ;

/  
Sur proposition du Collège provincial :

**ARRETE** :

Article 1<sup>er</sup>. Le Conseil provincial procède à la désignation des représentants provinciaux qui siégeront au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ASBL « les [rencontres] Inattendues, musiques et philosophies» :

A l'assemblée générale et au conseil d'administration :

- PS : Serge Hustache, Président du Collège provincial de La Province de Hainaut.
- Administration provinciale : Valérie Cordy, Directrice de la Fabrique de Théâtre

A l'assemblée générale :

- 6 Conseillers provinciaux (clef de d'hondt)
  - o PS : Dorothée DE RODDER
  - o PS : Guillaume FARVACQUE
  - o MR : Emilie ALTRUY
  - o MR : Armand BOITE
  - o CDH : Brigitte AUBERT
  - o Ecolo : Marc GUILMIN

En séance à MONS, le 24 février 2015

Le Directeur Général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

-----  
« Soit la résolution en date du 24 février 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 27 juillet 2015

**La Directrice Générale provinciale ff,**  
**(S) Sophie DURIEUX**

**La Présidente,**  
**(S) Charlyne MORETTI**

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : confirmation de la désignation de Monsieur Pascal GERIN au sein des organes statutaires (CA/AG)

### **ASBL « Institut d'Education Spécialisée » à Ghlin**

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait proposé la désignation de Monsieur Pascal GERIN pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association « IES » de Ghlin en tant que membre et administrateur et au poste d'Administrateur délégué.

En sa séance du 12 février 2015, le Conseil provincial a approuvé le remplacement de Monsieur Pascal GERIN au poste d'administrateur délégué par Madame Caroline NAEM, coordinatrice générale du CPESM. Cette dernière a été également proposée comme représentante de la Province de Hainaut au CA et à l'AG de ladite ASBL.

Sur demande de l'ASBL, le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Décision de confirmer Monsieur Pascal GERIN en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) représentant la Province de Hainaut au sein de l'ASBL « I.E.S. » à Ghlin et ce, jusqu'au 30 juin 2016.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Le Directeur Général Provincial,

Le Président,

Mons, le 26 mai 2015

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Serge HUSTACHE

Objet : confirmation de la désignation de Monsieur Pascal GERIN au sein des organes statutaires (CA/AG)

**ASBL « Institut d'Education Spécialisée » à Ghlin**

—

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 30 avril 2013, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Pascal GERIN pour représenter la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'association en tant que membre et administrateur (CA/AG) et au poste d'Administrateur délégué.

Considérant la décision du Conseil Provincial du 12 février 2015 de le remplacer au poste d'administrateur délégué par Madame Caroline NAEM, coordinatrice générale du CPESM, désignée également en qualité de membre et administratrice représentant la Province de Hainaut.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

- Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De confirmer Monsieur Pascal GERIN en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein des organes statutaires de l'ASBL « Institut d'Education Spécialisée » à Ghlin (CA/AG) et ce, jusqu'au 30 juin 2016.***

En séance à Mons, le 26 mai 2015

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 26 mai 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 27 juillet 2015

*La Directrice Générale Provinciale ff,*  
(S) Sophie DURIEUX

*La Présidente,*  
(S) Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

—

Objet : Motivation spéciale pour l'adhésion de la Province

### **Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, IMIO**

—

Mesdames,  
Messieurs,

L'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, IMIO, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a pour objet de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles et de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie de manière coordonnée avec les instances en charge de ces matières au niveau régional wallon.

Les pouvoirs locaux, communes, CPAS, zones de police, intercommunales pures, sociétés de logement de service public et provinces, qui adhèrent à IMIO, pourront bénéficier d'un levier important permettant de tisser des partenariats innovants avec le secteur privé, dans une relation équilibrée.

La Province de Hainaut, en y adhérant à son tour, intégrera la démarche de mutualisation de solutions informatiques au niveau wallon. On pense notamment, à un référentiel de compétences pour les services qualitatifs de l'IGRH et un outil de gestion et de suivi de projets.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il existe un besoin spécifique d'intérêt public, à savoir, d'intégrer une démarche de mutualisation de solutions informatiques au niveau wallon, qui ne peut être satisfait de manière efficace par les Services généraux, les établissements ou les régies de la Province ;

Considérant la décision du Collège provincial du 19 septembre 2013 donnant son accord de principe sur l'adhésion de la Province de Hainaut à l'Intercommunale IMIO ;

Considérant les statuts de l'Intercommunale IMIO ci-annexés (annexe 1) et plus spécifiquement, que le but social poursuivi par cette nouvelle structure devrait permettre de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie et plus précisément :

- de proposer une offre cohérente d'outils informatiques mutualisés et interopérables avec la Wallonie :
  - o soit par le biais de la centrale de marchés ou d'achats qui acquerra via marchés publics des applications informatiques « métiers » de qualité et à un prix globalement plus avantageux pour les pouvoirs locaux que s'ils avaient acheté isolément les mêmes applications ;
  - o soit par le développement, en interne, d'applications informatiques génériques et paramétrables, créées en mutualisation sous licence libre. Dans ce cadre, la structure gèrera un patrimoine de logiciels libres cohérents et robustes, appartenant aux pouvoirs publics, dont elle garantira la maîtrise techniques en interne, l'évolution, la pérennité et la diffusion dans le respect de la licence libre.
- de proposer des solutions organisationnelles optimisées aux pouvoirs locaux

Considérant que ledit but social s'inscrit bien dans le cadre de l'exercice des compétences provinciales ;

En conséquence, le Collège provincial propose au Conseil provincial de procéder à l'adoption d'une motivation spéciale approuvant l'adhésion de la Province de Hainaut à IMIO, Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle.

Cette adhésion se traduira par l'acquisition de 1 part B (une part B = 3,71 €) par apport en numéraire de 3,71 euros.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 25 mars 2014

Le Directeur Général Provincial,

(S) Patrick MELIS

Le Président,

(S) Serge HUSTACHE

Objet : Motivation spéciale pour l'adhésion de la Province

**Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle  
IMIO**

—

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il existe un besoin spécifique d'intérêt public, à savoir, d'intégrer une démarche de mutualisation de solutions informatiques au niveau wallon, qui ne peut être satisfait de manière efficace par les Services généraux, les établissements ou les régies de la Province ;

Considérant la décision du Collège provincial du 19 septembre 2013 donnant son accord de principe sur l'adhésion de la Province de Hainaut à l'Intercommunale IMIO ;

Considérant les statuts de l'Intercommunale IMIO ci-annexés (annexe 1) et plus spécifiquement, que le but social poursuivi par cette nouvelle structure devrait permettre de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie et plus précisément :

- de proposer une offre cohérente d'outils informatiques mutualisés et interopérables avec la Wallonie :
  - o soit par le biais de la centrale de marchés ou d'achats qui acquerra via marchés publics des applications informatiques « métiers » de qualité et à un prix globalement plus avantageux pour les pouvoirs locaux que s'ils avaient acheté isolément les mêmes applications ;
  - o soit par le développement, en interne, d'applications informatiques génériques et paramétrables, créées en mutualisation sous licence libre. Dans ce cadre, la structure gèrera un patrimoine de logiciels libres cohérents et robustes, appartenant aux pouvoirs publics, dont elle garantira la maîtrise techniques en interne, l'évolution, la pérennité et la diffusion dans le respect de la licence libre.
  
- de proposer des solutions organisationnelles optimisées aux pouvoirs locaux

Considérant que ledit but social s'inscrit bien dans le cadre de l'exercice des compétences provinciales ;

Sur proposition du Collège provincial :

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup>. – Le Conseil provincial approuve par motivation spéciale l'adhésion de la Province de Hainaut à l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, en abrégé, IMIO, dont les statuts sont joints à la présente résolution.

Article 2. La Province de Hainaut souscrit 1 part B (3,71 €) par la réalisation d'un apport en numéraire de 3,71 euros au capital de l'Intercommunale IMIO.

Article 3. La présente délibération est soumise, pour approbation, aux autorités de tutelle.

En séance à MONS, le 25 mars 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Objet : Désignation du représentant provincial appelé à siéger au sein de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle, IMIO

-----  
Mesdames,

Messieurs,

En complément du dossier soumis à votre Assemblée, en cette séance, concernant la participation de la Province de Hainaut à l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, IMIO, il convient que votre Conseil désigne le représentant provincial appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de cette intercommunale, conformément à ses statuts.

Le Collège provincial vous propose de désigner un représentant politique au sein de l'assemblée générale d'IMIO, en application de la clef d'Hondt. La candidate, Madame Annie TAULET, en sa qualité de Députée provinciale en charge de l'informatique provinciale, est proposée, à ce poste.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 25 mars 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Serge HUSTACHE

Objet : Désignation du représentant provincial appelé à siéger au sein de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle, IMIO

-----

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant les statuts de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, IMIO;

Sur proposition du Collège provincial :

ARRETE :

**Article 1er.** – Le Conseil provincial procède à la désignation du représentant provincial qui siégera au sein de l'Assemblée générale de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, IMIO

➤ Annie TAULET

En séance à MONS, le 25 mars 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

-----

*« Soit la résolution en date du 25 mars 2014, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».*

Mons, le 14 août 2015

*La Directrice Générale Provinciale ff ,*  
(S) Sophie DURIEUX

*La Présidente,*  
(S) Charlyne MORETTI